



DÉCLARATION PARLEMENTAIRE DE RIO DE JANEIRO

Assemblée générale de la Conférence parlementaire des Amériques Rio de Janeiro, 18 - 21 novembre 2001

CONSIDÉRANT que la Conférence parlementaire des Amériques (COPA) est un forum permanent et autonome qui réunit les assemblées parlementaires des États unitaires, fédéraux, fédérés et associés, les parlements régionaux et les organisations interparlementaires des Amériques;

RAPPELANT que la COPA favorise la concertation parlementaire sur des questions d'intérêt commun dans le cadre des processus d'intégration des Amériques;

CONSIDÉRANT qu'il est de notre devoir, en tant que représentants élus des populations des Amériques, de veiller à la défense et à la promotion de leurs intérêts, d'œuvrer à l'amélioration de leurs conditions de vie et d'assurer à toutes les citoyennes et à tous les citoyens des chances égales de développement humain;

RÉITÉRANT notre appui aux objectifs des Sommets des Amériques d'édifier une communauté des Amériques fondée sur le respect de la dignité des personnes, la paix, la démocratie, la justice sociale, la solidarité entre les nations et l'équité entre les sexes;

FÉLICITANT l'Assemblée générale de l'Organisation des États américains pour l'adoption de la Charte démocratique interaméricaine qui est un instrument important pour la protection et le renforcement de la démocratie dans la région;

CONSIDÉRANT que les projets de coopération interétatique, plus particulièrement les projets d'intégration économique, gagnent en légitimité et en transparence s'ils sont accompagnés de mécanismes de contrôle parlementaire;

CONSIDÉRANT qu'en tant que législateurs, nous serons éventuellement appelés à ratifier ou à intégrer à notre droit national, l'accord créant la Zone de libre-échange des Amériques (ZLEA);

RÉAFFIRMANT notre désir d'instaurer un dialogue soutenu avec les instances exécutives du continent qui permettra de renforcer la transparence et la légitimité du processus des Sommets des Amériques et des négociations visant à créer la ZLEA;

RAPPELANT que nous avons posé les bases du dialogue avec les chefs d'État et de gouvernement en adoptant, lors des deux premières Assemblées générales de la COPA, des déclarations et des recommandations sur des enjeux fondamentaux de la coopération interaméricaine, qui leur ont été transmises;

NOUS, représentantes et représentants des assemblées parlementaires des États unitaires, fédéraux, fédérés et associés, des parlements régionaux et des organisations interparlementaires des Amériques, réunis afin de débattre de la place des parlementaires au sein du système interaméricain et dans les négociations de la ZLEA, ainsi que des effets que cet accord aura sur le respect des droits de la personne, sur l'environnement, sur la lutte contre le narcotrafic, sur la violence urbaine, sur les politiques d'éducation et sur la lutte contre la pauvreté:

Lutte contre le terrorisme

OFFRONS nos sympathies aux personnes ayant perdu des êtres chers lors des attentats du 11 septembre 2001 et exprimons notre solidarité à l'endroit du peuple des États-Unis d'Amérique.

CONDAMNONS tout acte de terrorisme et demandons à nos gouvernements de travailler à l'intensification de la collaboration hémisphérique dans la lutte contre ce fléau qui vise à ébranler les fondements mêmes de nos sociétés démocratiques.

Rôle des parlementaires dans les négociations de la ZLEA

FAISONS notre Déclaration parlementaire de Québec et le Plan d'action, adoptés le 19 avril 2001, dans lesquels les membres du Comité exécutif de la COPA se sont engagés, entre autres, à:

- faire reconnaître la COPA comme forum légitime des assemblées parlementaires des États unitaires, fédéraux, fédérés et associés ainsi que des parlements régionaux et des organisations interparlementaires du continent et, à ce titre, que des délégués de la COPA soient reçus par les ministres du Commerce lors des rencontres ministrielles portant sur les négociations de la ZLEA;
- prendre les mesures nécessaires pour informer les populations que nous représentons des enjeux de la ZLEA afin de les amener à débattre de ces questions;
- tenir des consultations sur la ZLEA et en transmettre les conclusions à la COPA afin que celle-ci en informe les assemblées parlementaires des Amériques;
- continuer la collaboration avec le Collège des Amériques dans le cadre des travaux de la Chaire interaméricaine de recherche sur les stratégies parlementaires face à l'intégration continentale;

CONVENONS de continuer à travailler, conformément aux engagements pris par les chefs d'État et de gouvernement en faveur de la transparence dans les négociations commerciales, à l'établissement d'une réelle collaboration avec le pouvoir exécutif de nos États respectifs afin, d'une part, d'être associés à la définition de la position nationale et, d'autre part, d'être invités à participer directement aux négociations hémisphériques;

DEMANDONS aux parlementaires membres du réseau de la COPA sur la ZLEA de former un comité de suivi des négociations de la ZLEA qui aura pour mandat de produire, avec l'aide du Secrétariat général, des rapports qui seront présentés périodiquement aux autres membres du réseau ainsi qu'à l'Assemblée générale de la COPA;

Rôle des parlementaires dans le système interaméricain

CONVENONS d'exercer un plus grand contrôle sur l'action des instances exécutives de l'Hémisphère, notamment par des questions qui seront adressées aux dirigeants des organisations du système interaméricain ainsi qu'aux responsables des négociations de la ZLEA;

CONVENONS de créer un mécanisme permettant à la COPA de prendre officiellement position sur les textes importants, telles que la Charte démocratique interaméricaine, qui définissent les normes internationales dans le système interaméricain;

Droits de la personne

CONVENONS de travailler à ce que les pays qui ne l'ont pas encore fait reconnaissent la compétence de la Cour interaméricaine des droits de l'Homme;

RECOMMANDONS à nos gouvernements d'avoir davantage recours à l'expertise de la Commission, de l'Institut et de la Cour interaméricaines des Droits de l'Homme pour solutionner les problèmes touchant les groupes de citoyens les plus vulnérables, tels que les enfants, les personnes handicapées, les autochtones et les travailleurs migrants;

Environnement

CONVENONS de consulter la société civile au sujet des mesures à adopter afin de créer une ZLEA respectueuse de l'environnement;

CONVENONS de porter une attention particulière aux questions environnementales dans le cadre des consultations sur la ZLEA que nous tiendrons au sein de nos parlements respectifs.

Lutte contre le narcotrafic

CONVENONS de contribuer au bon fonctionnement du Mécanisme multilatéral d'évaluation (MME) mis sur pied par l'OEA, notamment en prenant connaissance des rapports annuels de cet organe et en travaillant à la mise en œuvre des recommandations qu'ils contiennent;

CONVENONS également de faire, avec l'aide des organisations interaméricaines actives dans le domaine, notamment la Commission interaméricaine de lutte contre l'abus de drogues (CICAD), un bilan des expériences les plus positives en matière de lutte contre le narcotrafic et de collaborer, avec nos gouvernements respectifs, afin que les ressources visant à limiter la production, le trafic et la consommation de la drogue soient consacrés à des programmes dont l'efficacité a été démontrée;

Violence urbaine

CONVENONS d'étudier, au sein de nos parlements et dans le cadre d'activités futures de la COPA, le mérite respectif des mesures de prévention et des mesures de répression pour lutter contre la violence urbaine;

NOUS ENGAGEONS à promouvoir, au sein de nos assemblées respectives, des mesures peu coûteuses et dont l'efficacité a été prouvée, telles que l'organisation d'activités visant à consolider les liens sociaux, la restriction des heures de vente d'alcool, l'application, en accord avec les médias électroniques, de codes d'éthique limitant la violence présentée dans les médias;

Éducation

CONVENONS d'inciter les organisations interaméricaines actives dans le domaine de l'éducation et de la lutte à la pauvreté, à consacrer une partie de leurs ressources à l'implantation, dans tous les pays de la région, de programmes visant à réduire le travail infantile afin d'accroître la fréquentation scolaire;

NOUS ENGAGEONS à poursuivre la recherche de moyens simples et peu coûteux permettant d'accroître la fréquentation scolaire, les taux de réussite et la qualité de l'enseignement;

Pauvreté

NOUS ENGAGEONS à faire en sorte que les politiques sociales adoptées dans nos États respectifs, notamment les politiques de lutte contre la pauvreté, soient transparentes et non discriminatoires;

NOUS ENGAGEONS à étudier, en collaboration avec nos chefs d'État et de gouvernement, la situation des gouvernements locaux et infra-étatiques dont les ressources sont souvent insuffisantes pour jouer le rôle qui leur revient dans la lutte contre la pauvreté;

CONVENONS d'encourager nos gouvernements respectifs à collaborer avec la Banque interaméricaine de développement (BID) afin de mettre en place des stratégies nationales anti-pauvreté, à prendre connaissance des études rédigées par la BID sur les pratiques exemplaires en matière de lutte contre la pauvreté et à se prévaloir des services offerts par l'Unité pour le développement social et l'éducation de l'OEA;

Réseau des femmes parlementaires des Amériques

PRENONS ACTE de la Déclaration sur la contribution des femmes au processus démocratique et à la paix, adoptée au cours de la Deuxième Réunion annuelle du Réseau des femmes parlementaires des Amériques qui s'est déroulée le 18 novembre 2001;

Statut et financement permanent de la Conférence

ADOPTONS les statuts de la Conférence parlementaire des Amériques;

ADOPTONS le plan de financement permanent de la COPA;

Suivi de la Déclaration

CONVENONS de transmettre la Déclaration parlementaire de Rio de Janeiro ainsi que de la Recommandation adoptée lors de la Réunion du Réseau des femmes aux chefs d'État et de gouvernement des Amériques;

NOUS ENGAGEONS à transmettre la présente Déclaration à nos Assemblées parlementaires respectives et d'en assurer le suivi.

Restants

CONSIDÉRANT que l'intégration économique risque, si elle est mal balisée, de mener à l'épuisement des ressources naturelles, à une augmentation de la pollution et même à la disparition d'habitats et d'espèces;

CONSIDÉRANT que les organisations criminelles qui contrôlent le trafic de la drogue menacent la sécurité de nos concitoyens ainsi que les fondements mêmes de nos démocraties par leur recours systématique à la violence et à la corruption;

CONSIDÉRANT que la violence urbaine a un coût humain et économique incalculable en plus de représenter une menace au fonctionnement de nos processus démocratiques;

CONSIDÉRANT que le succès de la lutte contre la pauvreté dépend en grande partie du choix des politiques mises en place par les gouvernements pour faire face à ce problème;

CONSIDÉRANT que l'éducation permet de rompre le cycle de la pauvreté transmise de génération en génération, mais que le travail infantile demeure l'un des obstacles importants à l'éducation de tous;